



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil communal d'Écublens  
Jeudi 12 mai 2022, à 20h00**

**EPFL  
Salle Polydôme - Badoux**

Séance ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du Conseil du 7 avril 2022
5. Assermentation(s) et/ou démissions(s)
6. **Préavis 2022/03** : Adoption du plan d'affectation « Epenex Sud »
7. **Préavis 2022/04** : Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)
8. **Préavis 2022/05** : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022
9. Réponse à l'interpellation de MM. les Conseillers Patrick Fracheboud et José Birbaum - Prolongement du T1 Renens-Gare / Croix du Péage. Station Pont Bleu, quel intérêt pour Ecublens ?
10. Divers
11. Communications municipales orales et écrites

**M. le Président**, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, annonce les lieux des prochaines séances à venir :

- Le vendredi 10 juin 2022 à 20h00 – Grande Salle du Motty
- Le vendredi 24 juin 2022 à 20h00 – Salle des combles, Auberge communale du Motty

Au nom des autorités communales, Monsieur le Président, remercie également l'EPFL ainsi que toutes les personnes ayant œuvrés pour la mise à disposition gracieusement de cet auditoire. Il remercie également les deux huissiers ainsi que les deux secrétaires pour l'organisation ainsi que pour leur travail.

Depuis quelques jours a lieu l'installation de Balélec sur le campus de l'EPFL, il prévient l'assemblée qu'elle pourrait entendre quelques « Sound Check » pendant la séance. Les membres du Conseil pourront, s'ils le souhaitent après la séance, profiter de faire une courte visite des installations proposée par le Président de Balélec.

M. le Président informe l'assemblée que Mme la Municipale Danièle Petoud s'est excusée de son absence pour ce soir.

M. le Président ouvre la séance.

## **POINT 1 Appel**

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 54 Conseillères et conseillers, 21 personnes sont excusées.

Conseillères et conseillers excusés : Mmes et MM. Bolatdermirci Christine, Chapuisat Pierre, Colau Geoffroy, De Cagna Mattia, Donzel Nader, Fracheboud Patrick, Gabriel Christine, Gabriel Ophély, Gigandet Corentin, Glauser Fiona, Ibarrola Aitor, Izzo Alfonso, Lourenço Jorge José, Mossi Michele, Mouehli Samia, Realini Didier, Reeb-Landry Frédérique, Rindisbacher Diego, Rochat Jean, Turtora Carlo, Vero Stefania.

Aucun absent

**Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. La majorité est fixée à 27.**

## **POINT 2 Communication du bureau du Conseil**

### **COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES**

**Au chapitre des communications :**

**M. le Président** adresse tout d'abord ses remerciements aux intervenants de la séance d'information qui était consacrée au rôle et compétence des différents organes du Conseil communal : Mme la Préfète Anne Marion Freiss et M. Vincent Duvoisin, Directeur du DGAIC. (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes)

Concernant les séances d'information d'avant Conseil, il est précisé que la prochaine séance aura lieu le 24 juin 2022 à 19h avec une délégation de jeunes du Conseil des Jeunes qui présenteront leurs activités et leurs projets.

Pas de séance d'information prévue le vendredi 10 juin 2022

Le 14 mai 2022, aura lieu la sortie du Conseil communal, qui se déroulera à Annecy, la météo sera ensoleillée et la journée devrait être chaude. M. le Président remercie tous les participants de s'équiper en conséquence et de mettre de bonnes chaussures de marche pour la visite. Il rappelle le lieu du rdv : École du Pontet à 7h15 pour un départ à 7h30 précise.

M. le Président rappelle à l'assemblée de bien vouloir parler bien distinctement et proche du micro afin de faciliter l'écoute de l'enregistrement de la séance.

#### **Au chapitre des correspondances :**

- Aucune correspondance n'est parvenue au Bureau du Conseil depuis la dernière séance

#### **Au chapitre des représentations :**

- Le 11 avril, M. le Président a pu assister avec beaucoup de satisfaction à la remise des Mérites de la Ville d'Ecublens. Il félicite chaleureusement tous les talents que comptent notre ville.
- Le 28 avril, M. le Président a été interviewé par un groupe d'étudiants Master au sujet de l'acceptation de la mobilité durable à Ecublens
- Le 29 avril, M. le Président a assisté à la sympathique soirée inaugurale du Tennis-Club d'Ecublens.
- Le 4 mai, M. le Président a été interviewé par un groupe d'étudiants Master au sujet de la végétalisation par l'appropriation du territoire.
- Le 10 mai, M. le Président a assisté à l'Assemblée Générale de l'APE, l'association de Parents d'Elèves.

#### **Au chapitre des élections du second tour au Conseil d'Etat :**

M. le Président tient à féliciter tous les membres du Conseil d'Etat élus le 10 avril 2022. Mmes Christelle Luisier, Nuria Gorrite, Rebecca Ruiz, Isabelle Moret, Valérie Dittli et MM. Frédéric Borloz et Vassilis Venizelos.

*Applaudissements de l'Assemblée.*

#### **Les résultats en chiffre pour la commune d'Ecublens :**

Commune : Ecublens VD

Electeurs inscrits : 5'625

Cartes de vote reçues : 1'864

BULLETINS	Rentrés	1'822
	Nuls	20
	Valables (dont blancs)*	1'802
	Blancs	7

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Taux de participation	32.39 %
-----------------------	---------

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements		Sans dénomination	Total des bulletins
	PSV - LES VERT·E·S	ALLIANCEVD		
non modifiés	776	570	—	1'346
modifiés	137	161	—	298
sans dénom de parti	—	—	151	151
<b>TOTAL</b>	<b>913</b>	<b>731</b>	<b>151</b>	<b>1'795</b>

### **POINT 3      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester.

Personne ne s'étant manifesté, M. le Président porte ce point au vote.

Au vote, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité.

### **POINT 4      Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 avril 2022**

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président, tient à informer l'assemblée de quelques coquilles qui ont été relevées dernièrement :

- Page 3, la journée de la femme s'est déroulée le 8 mars 2022 et non le 8 mai 2022, comme indiqué dans le PV. M. le Président remercie M. le Conseiller Gabriel Delabays de nous avoir relevé ce point.
- Une annexe sera ajoutée au procès-verbal de notre séance de ce jour, qui concerne la dernière séance. En effet, la slide projetée lors de la prise de parole de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano sur les buts de l'Institut du Numérique était manquante. (Annexe 1)
- Et finalement, quelques fautes de frappe entre majuscules et minuscules ont été relevées ; elles ont toutes été corrigées. Vous trouverez la nouvelle version du procès-verbal en ligne sur l'extranet. Les corrections faites n'influencent en rien le fond des discussions de la séance du 7 avril 2022.

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 7 avril 2022.

**Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette** mentionne que son absence excusée à la dernière séance n'avait pas été signalée dans le PV du 7 avril 2022.

La parole n'est plus sollicitée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté à une large majorité avec une abstention**.

### **POINT 5      Assermentation(s)**

Aucune démission n'a été remise au Bureau du Conseil depuis la dernière séance, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

### **POINT 6      Préavis 2022/03 : Adoption du plan d'affectation « Epenex Sud »**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission adhoc.

#### **Délibération et conclusions de la Commission adhoc :**

**M. le Conseiller Delabays**, ne revient pas sur le contenu du préavis et l'ensemble des éléments introductifs du rapport, partant du principe que les membres du Conseil en ont pris connaissance.

Cependant, il revient sur les quelques interrogations de la commission sur ce préavis :

**La commission a demandé des éclaircissements sur plusieurs points :** sur l'éventuel prolongement des servitudes, notamment vers l'arrêt M1 d'Epenex, sur la coordination avec les habitants du quartier avoisinant, sur la perméabilité des cheminements, sur le taux de végétalisation du site, sur le nombre d'emplois supplémentaires, sur la mise en œuvre du plan d'affectation, et sur les défis en termes de mobilité, notamment les différentes proportions prévues. La commission s'est également questionnée sur la place de la mobilité partagée et sur les mesures prises concernant l'augmentation du trafic attendu et la surcharge potentielle sur le carrefour de la Concorde.

La commission s'est interrogée également sur l'éventuelle dépollution du site et sur les valeurs limites liées à la protection contre le bruit. Par ailleurs, la commission demande si la diminution des activités artisanales et de production est acceptée par le Canton, sachant que ce dernier souhaite plutôt conserver des activités industrielles.

Sur tous ces éléments, la commission a été rassurée et a reçu l'ensemble des réponses qu'elle attendait pour pouvoir se positionner clairement.

La commission n'a pas de réserve particulière sur le projet mais s'est toutefois inquiétée de plusieurs points :

- **Premièrement**, la Municipalité a émis une volonté d'aménager la future « Place de la Concorde » comme un espace public ouvert, avec des arbres plus importants et des aménagements paysagers. Or, il existe des risques de collision avec les aménagements en sous-sol, qui peuvent, selon règlement, être aménagés jusqu'en bordure de site.
- **Deuxièmement**, plusieurs commissaires ont relevé la problématique du carrefour de la Concorde. Le projet prévoyant une augmentation du trafic dans le secteur d'environ 10%, et du fait de la politique de pacification menée par la commune de Chavannes-près-Renens, il y a un risque de surcharge de capacité au niveau de ce carrefour, situé sur le tracé du M1, et donc de manque de fluidité pour les différents types de transports. Les bus double-composition pourraient aussi être affectés.
- **Troisièmement**, un commissaire a émis également des inquiétudes concernant le peu de places dévolues aux scooters/motos dans le plan d'affectation. C'est pourtant un mode de transport qui tend à être privilégié par les utilisateurs en milieu urbain, pour son côté pratique notamment. De plus, ce mode de transport profite également de l'essor de l'électromobilité.

Sur ces quelques éléments, la commission a émis donc **3 vœux** à l'attention de la Municipalité, afin d'accompagner le bon développement du site et de répondre aux inquiétudes soulevées lors de la discussion.

- **Vœu n°1 :**

La commission émet le vœu que la Municipalité veille à ce que le parking et les autres aménagements en sous-sols (locaux techniques, caves, etc.) soient construits de sorte qu'ils ne soient pas étendus sous la Place de la Concorde et qu'ils n'entrent donc pas en collision avec les aménagements paysagers et arborés.

- **Vœu n°2 :**

La commission émet le vœu que la Municipalité réaffirme auprès du Canton, le besoin d'apporter des solutions en matière d'infrastructures le long du tracé du M1, notamment en portant attention à la requalification du carrefour de la Concorde, en plus du carrefour du Pontet, qui risque lui aussi une surcharge de capacités et un manque de fluidité pour les différents types de transports.

- **Vœu n°3 :**

La commission émet le vœu que la Municipalité veille à ce qu'elle reste attentive aux nouveaux modes de mobilité, dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'affectation, comme l'augmentation des deux-roues motorisés électriques et les vélos électriques rapides.

Pour le reste, la commission prend acte, accepte à l'unanimité le préavis et invite l'ensemble du Conseil à faire de même.

M. le Président remercie M. le Conseiller Delabays pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis.

**M. le Conseiller Guillaume Leuba**, pose une question par rapport à la temporalité du projet, « Pourquoi la phase 1 a déjà été réalisée alors que le plan d'affectation n'a pas encore été validé par le Conseil communal ? ».

De plus, il s'étonne que ce ne soit pas la commission d'urbanisme qui ait été sollicitée pour ce préavis aux vues de la thématique.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice**, répond aux interrogations de M. le Conseiller Leuba. Le bâtiment qui se trouve dans le périmètre D a pris place sur l'ancien parking de la citadelle et a été effectivement construit avec 2 dérogations à bonne distance de la limite de la parcelle voisine. Une dérogation a également été accordée sur la hauteur du bâtiment. Cela a pu se faire car il n'y a eu aucune autre opposition du voisinage direct. Des personnes se sont manifestées mais après plusieurs négociations avec les développeurs du projet, toutes les oppositions ont été retirées. Si une seule opposition avait été maintenue, ce bâtiment n'aurait effectivement pas pu prendre place dans ce périmètre dans le temps où il a été construit.

L'entreprise Unimed œuvre dans la production de matériel de précision pour le médical. Elle a été fondée par le petit-fils du Général Guisan. C'est la dernière entreprise d'activité secondaire qui était sise sur le territoire de Lausanne. Pour des raisons de fin de bail, cette entreprise devait absolument déménager dans un temps déterminé et l'opportunité pour elle se présentait de s'installer à proximité de la Gare de Renens. Elle employait à l'époque 130 collaboratrices et collaborateurs et elle cherchait également à devenir propriétaire du site sur lequel elle a pris place.

Selon les dernières informations de M. le Municipal, les nombreux postes de travail ont pu être préservés dans le périmètre de l'agglomération au lieu d'être déménagés sur un site plus lointain. Cela aurait posé également un certain nombre de problèmes au personnel qui collabore au sein de cette entreprise car eux-mêmes auraient peut-être dû déménager voire renoncer à leur emploi, si cette entreprise avait été déplacée.

La Municipalité a pu donner satisfaction à cette requête, d'une part à la Direction d'Unimed mais également aux employés de celle-ci. Ils peuvent bénéficier d'une bonne accessibilité depuis leur domicile grâce à la proximité de la gare de Renens et grâce aux transports en commun proches du site. Ces éléments étaient déterminants, la Municipalité est donc entrée en matière.

Ces dérogations ont suscité un certain nombre d'oppositions qui ont toutes été retirées. Plusieurs personnes qui travaillent à la SAPAL ont été malheureuses de voir ce bâtiment s'implanter là en raison de sa hauteur. En effet, d'autres personnes qui vivent à la Citadelle ne bénéficient plus de la même vue qu'auparavant.

Le souhait étant de garder une activité centrale et en même temps de densifier.

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> question de Monsieur le Conseiller Leuba, il est du ressort du Bureau du Conseil d'y apporter une réponse, mais un certain nombre de conseillers membres de la commission d'urbanisme siégeait effectivement à la commission adhoc.

**M. le Conseiller Laurent Renaud**, est surpris de constater qu'à la page 3/11 du préavis les images des synthèses parlent de la Place de la Concorde. Il se demande qui a pris cette décision. Il aurait aimé que la commune d'Ecublens profite de cette opportunité pour la nommer autrement que « Place de la Concorde » car la construction d'une place reste assez rare. Il se demande si cela a été ordonné par le Canton mais imagine qu'il est encore temps de changer ce nom. Il propose de profiter de cette opportunité afin de faire plaisir à un certain nombre de personnes de la Commune en se démarquant de la commune voisine et ainsi de faire preuve d'un peu d'initiative.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays**, remarque que son collègue a devancé son intervention qui est en lien avec ses inquiétudes et de ce fait souhaite émettre un vœu qui lui a été soufflé également par un autre membre de son groupe qui relève cette même problématique.

M. le Conseiller poursuit comme suit :

« Comme le relevait le Président du Conseil dans ses communications lors du Conseil du 7 avril, le 8 mars a eu lieu la Journée internationale des droits de la Femme, à l'occasion de laquelle la ville d'Ecublens a officiellement baptisé sept rues aux noms de célèbres femmes scientifiques sur le campus de l'EPFL. »

Dès lors, il paraîtrait opportun, pour la place susmentionnée et vu que la zone avoisinante du site Epenex-Sud, couvrant la commune de Chavannes, compte un certain nombre de lieux portant le nom « Concorde » (Collège de la Concorde, Avenue de la Concorde, Giratoire de la Concorde) de ne pas réutiliser le mot Concorde, mais plutôt d'y consacrer le nom d'une femme ayant trait à l'industrie ou à la commune d'Ecublens. D'autant que le mot Concorde renvoie à un contexte historique particulier, l'année 1969 plus précisément, lors de laquelle la Route de Chavannes est devenue Avenue de la Concorde, pour mettre fin aux graves conflits touchant le Conseil communal de Chavannes. »

Suite à son intervention, M. le Conseiller Delabays, dépose le vœu suivant :

« J'émet le **vœu** que la Municipalité réfléchisse à nommer cette place du nom d'une personne de genre féminin suffisamment notable – de préférence active dans le domaine industriel -, et donc susceptible d'être honorée par l'attribution d'un toponyme. » (Annexe 2)

**M. le Municipal Jean-Louis Radice**, remercie les conseillers intervenus et intéressés par le sujet de la dénomination de la Place de la Concorde. Effectivement, dans le cadre du développement du plan d'affectation, c'est le premier nom qui avait été proposé.

En lien avec la réflexion que la direction de l'EPFL a eu, quant à l'attribution de noms féminins non pas seulement à des aulas mais également à des rues, M. le Municipal trouve que c'est une très bonne proposition que d'attribuer le nom de cette place à une personne qui s'est distinguée dans le domaine scientifique, à une femme qui soit exceptionnelle et remarquable, originaire de Suisse ou d'ailleurs et qui serait honorée par cette dénomination.

Il prend note du vœu de M. le Conseiller et informe que ce ne sera pas un problème de prendre en considération cette demande et de modifier le nom de cette place.

Il remercie également Monsieur le Conseiller pour son intervention concernant les explications en lien avec la commune de Chavannes, en effet il mentionne que M. le Conseiller Jean RoCHAT excusé ce soir, sensible à ce sujet également, lui avait fait part de cette information historique et qu'il était très attaché à cette dimension.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** remercie la Municipalité pour sa réponse.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/03 est **accepté à une large majorité avec cinq abstentions**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2022/03,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

1. d'adopter le plan d'affectation « Epenex Sud » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 15 janvier au 13 février 2022 ;
2. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation Epenex-Sud.

### **POINT 7 Préavis 2022/04 : Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)**

**M. le Président** passe la parole à Mme la Conseillère Daniela Mieville, rapportrice de la Commission adhoc, pour la lecture de ces conclusions.

*« Après une courte délibération, le préavis est adopté à l'unanimité par les membres de la commission. Elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'accepter le préavis, tel que présenté. »*

M. le Président remercie la rapportrice et ouvre la discussion sur le préavis 2022/04.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/04 est **accepté à l'unanimité**.

**M. le Conseiller Gérald Lagrive**, tient à honorer la mémoire de Tony Reverchon, car c'est lui qui a établi ces statuts et l'en remercie.

En conséquence :

#### **Conclusions :**

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/04,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

d'adopter les statuts révisés de l'ERM (« Révision 2022 »).

### **POINT 8 Préavis 2022/05 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, rapporteur de la Commission des finances, (ci-après : CoFin) pour la lecture des conclusions de son rapport.

#### **Conclusions du rapport de la CoFin :**



« C'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie le rapporteur de la CoFin et ouvre la discussion sur le préavis 2022/05.

**M. le Conseiller Charles Koller**, émet une question à la Municipalité concernant le compte 450.3141 - Entretien de la déchetterie et des écopoints, où il est demandé un rajout de Fr. 20'200.- pour le remplacement de caméras et installation de nouvelles caméras.

En s'intéressant un peu à ce sujet, M. le Conseiller Koller a pris connaissance des autres méthodes qui se pratiquent dans le Canton.

Deux installations de caméras se trouvent dans le domaine public à Ecublens, à savoir, une à la déchetterie et une à l'EVAM. Se référant à la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD) :

**Art. 23f al.1** : Outre le respect des conditions posées à la section précédente, l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le domaine public et le patrimoine affecté à la réalisation d'une tâche publique communale ou intercommunale nécessite l'adoption d'un règlement communal ou intercommunal.

M. le Conseiller, a donc entrepris de poursuivre sa réflexion en recherchant un règlement communal à ce sujet sur la commune d'Ecublens, sans succès. En recherchant dans le préavis de la nouvelle déchetterie, aucun règlement n'a également été trouvé.

Cependant en poursuivant ses recherches, M. le Conseiller a pu trouver de plus amples informations dans le « Règlement de Police de l'Association de Communes « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » à l'article suivant : *Art. 84 – Principe de la vidéosurveillance* et en relève le paragraphe suivant :

« Sur préavis du Comité de direction, la Municipalité concernée peut décider d'installer des caméras de surveillance, si aucun autre moyen plus adéquat ne permet d'atteindre le but recherché, soit la non-perpétration d'actes légalement répréhensibles et la poursuite des infractions en découlant. (...) »

Finalement, M. le Conseiller se demande si le règlement intercommunal de la Police fait foi dans l'installation de caméras où s'il faudrait un nouveau règlement pour Ecublens. Il fait également remarquer que la Commune de St Sulpice vient d'adopter un nouveau règlement en matière de vidéosurveillance.

**M. le Municipal Germain Schaffner**, précise que la déchetterie ainsi que les écopoints sont soumis au règlement de Police de l'Association de Communes à l'art. 84 comme l'a relevé M. le Conseiller Koller en ce qui concerne la vidéosurveillance et qu'il n'y a pas d'autre règlement en vigueur à ce sujet. Il y a toute une procédure qui est mise en place pour l'installation des caméras de vidéosurveillance.

Tout d'abord, c'est la Police qui doit accepter la pose de caméras de vidéosurveillance puis c'est la Préfecture qui est compétente pour donner son aval. Toutefois, il faut savoir que les caméras filment uniquement l'intérieur de la déchetterie et ses abords immédiats et que la consultation des images enregistrées sur le site peut uniquement être faite par des personnes accréditées par la Municipalité et uniquement en présence d'un délit avéré. Dans le règlement du Canton, il est stipulé que les images peuvent être gardées pendant 7 jours, cependant dans le règlement intercommunal il a été décidé que les images sont conservées pendant 96 heures. Les images des délits et infractions peuvent être conservées le temps nécessaire à l'instruction.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays**, intervient sur la ligne 503.4271.03, relative à la location du collège d'Epenex. En effet, celle-ci a suscité une certaine interrogation. Il informe la Municipalité qu'il se réserve le droit d'intervenir à ce sujet lors d'un prochain Conseil.

**M. le Conseiller Basile Bischoff**, au nom de la Commission des finances, remercie la Municipalité pour les réponses à ces questions liées aux crédits complémentaires.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Au vote, le préavis n° 2022/05 est **accepté à l'unanimité moins un refus**.

En conséquence :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/05,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2022 représentant au total une diminution des charges de Fr. 731'000.- (sept cent trente et un mille francs) et une diminution des revenus de Fr. 883'300.- (huit cent huitante-trois mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;
2. de compenser la péjoration du résultat de Fr. 152'300.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

### PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2022 est dès lors arrêté comme suit :

	charges	revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2022	Fr. 117'300.-	
Charges complémentaires	Fr. - 731'000.-	
Revenus complémentaires	Fr. _____	- 883'300.-
Totaux	Fr. - 613'700.-	- 883'300.-
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr. 269'600.-	
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr. - 269'600.-	
Nouvel excédent de charge prévu au budget 2022	Fr. _____	-.-

### **POINT 10 Réponse à l'Interpellation de MM. les Conseillers José Birbaum et Patrick Fracheboud – Prolongement du T1 Renens-Gare / Croix du Péage. Station Pont Bleu, quel intérêt pour Ecublens**

Suite à la réponse de la Municipalité, **M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Jacky Leimgruber à la demande de M. le Conseiller Patrick Fracheboud, excusé ce soir.

**M. le Conseiller Jacky Leimgruber**, au nom de Patrick Fracheboud, remercie la Municipalité pour la réponse très complète apportée à cette interpellation.

**M. le Président** poursuit en passant la parole à M. le Conseiller José Birbaum.

**M. le Conseiller José Birbaum**, a pris note qu'il n'y a pas d'habitants sur le territoire d'Ecublens au nord des voies CFF. Concernant les entreprises, il n'y a que la caserne des pompiers CFF et une entreprise de constructions métalliques. L'exercice portant sur un périmètre de 500m autour de l'arrêt Pont Bleu ne lui paraît pas très pertinent puisque les voies CFF sont infranchissables. L'intérêt direct de cette station pour Ecublens lui paraît insignifiant. Il est bien question d'intérêt direct. Mais cela n'a selon lui pas grande importance car si sa compréhension de la réponse de la Municipalité est bien correcte (il en souhaiterait une confirmation) que la future station Pont Bleu soit sur le territoire d'Ecublens ou sur les territoires voisins de Bussigny ou Crissier, cela n'a aucune influence sur la somme de la participation future au déficit annuel des TL du fait que le coefficient maximal de desserte 1 est déjà atteint.

Par ailleurs, un aménagement du trottoir de Fr. 220'000.-, qui n'est qu'une dépense ponctuelle ne lui paraît pas rédhibitoire. Cependant, il a tout de même été très intéressé et impressionné d'apprendre que la première étape des T1 va coûter annuellement Fr. 200'000.- à Ecublens et Fr. 75'000.- pour la seconde étape.

M. le Conseiller remercie la Municipalité pour sa réponse complète aux questions qu'il se posait.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** confirme les dires et la compréhension de M. le Conseiller José Birbaum.

## **POINT 11     Divers**

**M. le Président** souhaite rappeler à l'assemblée que chacun-e est en droit de prendre la parole et ne souhaite plus entendre un certain nombre de commentaires désobligeants qui peuvent déstabiliser les intervenant-es et qui sont désagréables pour les personnes qui écoutent les interventions.

Lorsque nous arrivons aux divers, c'est le moment idéal pour partager les préoccupations et les interrogations de la population que nous représentons. Il n'y a pas de limites aux interventions, toutes sont les bienvenues !

**M. le Conseiller Cédric Weissert**, prend la parole au sujet de l'article du 21 avril courant paru dans le quotidien 24 Heures et intitulé « Le commandant de Police est pris dans la tourmente ». L'article faisant référence au commandant de la PolOuest qui est actuellement en arrêt maladie.

En aucun cas, il souhaite débattre sur l'état de santé de ce dernier qui relève de la sphère privée mais souhaiterait néanmoins obtenir quelques compléments de la part de M. le Municipal Jean Cavalli, en charge de la Police et membre du comité directeur de la PolOuest, sur le fonctionnement actuel de la Police au vu de la situation évoquée.

M. le Conseiller se demande si M. le Municipal peut garantir que le fonctionnement et les missions de la POL ne sont pas affectées par ladite situation.

A priori, les tensions actuelles sont également le fruit du projet « Regio » regroupant dans le district la Police Cantonale et la PolOuest.

A ce titre, M. le Conseiller et Député au Grand Conseil a déposé le mardi 10 mai 2022 une interpellation au Grand Conseil pour avoir la vision du Conseil d'Etat sur cette situation difficile ainsi que sur l'avenir du projet « Regio », fruit de fortes tensions.

Il remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses et éclaircissements.

**M. le Municipal Jean Cavalli**, répond volontiers mais sera bref car il y a des enjeux de protection de la personnalité et c'est un aspect très délicat pour ce genre de situation où il existe des normes légales fédérales sur ces questions, il s'agit donc à présent d'avancer à « pas feutrés ».

M. le Municipal précise que ce qui a été rendu public à ce jour, c'est que le commandant de la Police est actuellement en arrêt de travail mais que la POL fonctionne. Le suppléant du commandant, le capitaine Fiaux, a repris les fonctions de commandant. Il est dès à présent aux séances, dans les bureaux et sur le terrain et assume toutes les responsabilités. Par conséquent, il n'y a pas de dysfonctionnement au sein de la POL, elle est efficace et efficiente sur le terrain.

Le fonctionnement avec les officiers et avec les collaborateurs de la POL en exercice répond complètement aux attentes. Aucune critique n'a été émise de la part de la population et il sera intéressant de connaître la réponse qui sera donnée par le canton au sujet de l'interpellation au Grand Conseil. En effet, la question du programme « Regio » est au centre des préoccupations. Quant à l'avenir de la Police, il s'agit à présent de voir venir les prochains mois.

A titre personnel, M. le Municipal estime que sur le plan politique, il est important de rester attaché à une police locale au niveau du district pour assurer la proximité avec les citoyens, la sécurité, la connaissance du terrain, la connaissance des rues, des personnes et que c'est un très bon moyen pour protéger la population des dangers et garantir la sécurité publique.

Il reviendra prochainement sur ce sujet mais précise que les articles de presse ne sont pas toujours la meilleure chose car il y a des questions de secret de fonction qui peuvent se poser et qui sont applicables non seulement aux politiciens en charge mais également aux personnes qui ont rendu leurs charges au terme d'un mandat. C'est ce secret de fonction qui doit perdurer afin de protéger les personnes concernées.

**M. le Président** remercie M. le Municipal pour son intervention et passe la parole à Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud.

**Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud**, émet un vœu concernant la Route du Reculan. Mme la Conseillère imagine bien que certaines personnes n'ont pas forcément connaissance de cette route, mais précise que, pourtant, près de 200 personnes, y compris des enfants, vivent aux abords de cette route dans un foyer EVAM. Cette route ne possède aucun trottoir et pourtant elle est fréquemment utilisée à pied, notamment par les personnes du foyer, pour se rendre, par exemple, à la gare de Bussigny. De plus, les piétons doivent passer au travers des places de parcs de camions, ce qui augmente la dangerosité.

Depuis la construction du foyer EVAM, la situation est jugée par tous comme très dangereuse et pourtant aucun trottoir n'a à ce jour été créé malgré les promesses faites. Mme la Conseillère émet de ce fait le **vœu** suivant : « Qu'un cheminement piéton sécurisé soit aménagé le long de la Route du Reculan et ce de façon urgente. (Annexe 3)

**M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz**, émet une question à la Municipalité.

Lors du dernier Conseil communal, la Municipalité a retiré le préavis 2022-01 Crédit-cadre "En faveur de la mobilité douce", après que l'amendement de la Commission des finances qui avait pour but de limiter le montant du crédit-cadre pour la première année, ait été accepté par une grande majorité du Conseil.

Comme un grand nombre de conseillères et conseillers l'on fait remarquer, dont lui-même du groupe des Vert-e-s, la mobilité douce est un thème très important pour la commune et beaucoup de conseillers n'ont pas compris pourquoi la Municipalité n'a pas profité du montant important qui aurait probablement été octroyé par le Conseil pour commencer à travailler sur le sujet.

Dès lors, M. le Conseiller pose la question suivante à la Municipalité : « Que va présenter la Municipalité au Conseil communal pour avancer sur ce thème afin de ne pas perdre la dynamique insufflée par le service de l'Urbanisme. »

**M. le Syndic Christian Maeder**, estime qu'il ne faut pas mélanger le dynamisme des projets et leurs financements. La Municipalité n'a pas souhaité travailler par tranche consécutive de Fr. 440'000 comme l'avait accepté avec l'amendement le Conseil communal lors de la dernière séance mais a plutôt décidé de revenir devant le Conseil avec des projets sous forme de préavis. Le service de M. le Municipal Jean-Louis Radice travaille toujours de manière efficace et rapide sur les projets attendus, en particulier sur le projet de liaison qui permettra de relier le chemin du Stand au chemin des Vignes. Ce projet arrivera sous forme de préavis. D'autres projets seront peut-être regroupés par thème sous un seul préavis, par exemple des aménagements en lien avec des arrêts de bus. Il n'y pas de raison que le service prenne du retard.

**M. le Conseiller Renzo Posega** fait remarquer que la comparaison entre les images de synthèse du préavis qui a été voté et les plans – surtout les façades – ne sont pas flatteuses en ce qui concerne l'actuelle mise à l'enquête du quartier en Mapraz.

Néanmoins, il salue la présence, dans le Plan d'affectation « Epenex Sud » qui a été approuvé ce soir, l'article 5 et cite :

1 L'architecture des constructions nouvelles et des transformations ainsi que des aménagements y relatifs doit présenter une qualité à la fois intrinsèque au bâtiment et respectueuse du caractère du lieu (nature du terrain, paysage et contexte environnant).

2 Un soin particulier doit être apporté au traitement des façades, aux choix des matériaux et des couleurs.

M. le Conseiller constate qu'un article de la même teneur n'était malheureusement pas inclus dans plan d'affectation En Mapraz, ce qui aurait donné quelques leviers de négociation – avant mise à l'enquête – pour améliorer la qualité architecturale du projet.

M. le Conseiller exhorte à l'avenir les municipaux et les conseillères et conseillers communaux, à veiller que cet article soit systématiquement inclus dans les plans d'affectation à venir.

## **Point 12      Communications municipales**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur :

### **A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :**

1. Rel'og Ouest lausannois
2. Réponse à la question de M. le Conseiller Delabays, lequel a demandé, lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2021, en lien avec un article du journal 20 Minutes, si la Municipalité avait pris contact avec la PolOuest et si des mesures avaient été prises à propos d'un rodéo urbain à la route du Bois.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays**, remercie la Municipalité pour l'ensemble des éléments de réponse apportés et les informations très complètes concernant sa question posée lors du Conseil communal du 10 décembre 2021.

Il a également bien noté la pose d'un radar préventif à la route du Bois en direction de Renens-Gare. Cependant, il se demandait s'il était possible d'installer un dispositif équivalent, au même endroit, mais en direction du Pontet. En effet, lors de l'accident du 29 novembre rapporté par le journal 20 Minutes, le véhicule incriminé allait à une vitesse de plus de 100km/h dans la direction du Pontet. La plupart des véhicules ne respectent pas les limites de vitesse à cet endroit quand ils se dirigent en direction du Pontet.

Dès lors, un dispositif préventif posé dans cette direction pourrait être utile. Serait-ce l'absence de poteau électrique, à la droite de la route, en direction Pontet qui empêcherait la mise en place d'un tel dispositif ? M. le Conseiller remercie la Municipalité pour sa prochaine réponse.

3. Décompte de clôture – Préavis no 2019/09 « Requalification de l'allée du Croset – Demande de crédit de construction » – Correction d'une coquille

## **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**M. le Municipal Germain Schaffner**, informe le Conseil communal que le vœu émis par Mme la Conseillère Alice Krug, concernant le problème d'écartement pour le passage de vélo cargo à l'allée du Croset, en face de la Poste, a été exaucé. La barrière intérieure a été reculée de 30cm, ce qui permet dès à présent le passage des vélos cargos à cet endroit. Un test a également été effectué avec succès. Mme la Conseillère Krug a déjà été informée au préalable.

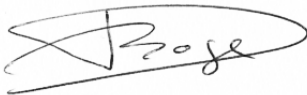
**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **vendredi 10 juin 2022, à 20h00**, à la Grande salle du Motty.

La séance est close à 21h03.

Ecublens, le 12 mai 2022.

Le Président



Daniel Sage



La Secrétaire



Gaëlle Weissert

Annexes :

- 1 – Buts de l'Institut du Numérique Responsable Suisse (annexe manquante au PV du 07.04.2022)
- 2 – Vœu M. le Conseiller Gabriel Delabays
- 3 – Vœu Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud

⇒ L'Institut du Numérique Responsable Suisse :

Association sans but lucratif fondée en 2020 en partenariat avec l'INR française et l'ISIT belge.

Lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable :

- **la réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique,**
- **la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité, et**
- **la création de valeur durable / innovation responsable via le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous.**

L'INR souhaite devenir un acteur de référence rassemblant entreprises et organisations autour de l'expérimentation et la promotion de bonnes pratiques pour un numérique plus régénérateur<sup>1</sup>, inclusif et éthique.

---

<sup>1</sup> Terme datant de 1920 aux USA repris récemment et incluant le collaboratif, le circulaire, l'usage, la relocalisation, la frugalité.



Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Concernant le préavis n°2022/03, relatif à l'adoption du plan d'affectation "Epenex-Sud", on peut s'interroger sur la pertinence de nommer l'espace dégagé prévu sur site, en face du carrefour de la Concorde, "place de la Concorde".</p> <p>Comme le relevait le président du Conseil dans ses communications lors du Conseil du 7 avril, le 8 mars a eu lieu la Journée internationale des droits de la femme, à l'occasion de laquelle la Ville d'Ecublens a officiellement baptisé sept rues aux noms de célèbres femmes scientifiques sur le campus de l'EPFL.</p> <p>Dès lors, il paraîtrait opportun, pour la place susmentionnée, et dès lors que la zone avoisinante du site Epenex-Sud, couvrant la commune de Chavannes, compte un certain nombre de lieux portant le nom "Concorde" (Collège de la Concorde, Avenue de la Concorde, Giratoire de la Concorde) de ne pas réutiliser le mot Concorde, mais plutôt d'y consacrer un nom d'une femme ayant trait à l'industrie ou à la commune d'Ecublens. D'autant que le mot Concorde renvoie à un contexte historique particulier, l'année 1969 plus précisément, lors de laquelle la Rte de Chavannes est devenue Avenue de la Concorde, pour mettre fin aux graves conflits touchant le Conseil Communal de Chavannes.</p> <p>Dès lors, mon voeu est le suivant :</p> <p>"J'émet le voeu que la Municipalité réfléchisse à nommer cette place du nom d'une personne de genre féminin suffisamment notable - de préférence active dans le domaine industriel -, et donc susceptible d'être honorée par l'attribution d'un toponyme."</p>			
Nom, prénom : Delabays, Gabriel			
Signature :			





Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) :

Voeu

Route du Reculan ! Peut-être certaines personnes d'entre-vous ne la connaissent pas.

Plus de 200 personnes, y compris des enfants, vivent aux abords de cette route dans un Foyer EVAM. Cette route n'a pas de trottoir ! Elle est pourtant fréquemment utilisée à pied par les personnes du foyer pour se rendre p. e. à la gare de Bussygny. En plus, les piétons doivent passer à travers des places de parcs de camions.

Depuis la construction du foyer, la situation est jugée par tous comme très dangereuse. Et pourtant aucun trottoir n'a été créé depuis des années, malgré les promesses.

J'émet le voeu qu'un cheminement piéton, sécurisé soit aménagée le long de la Route du Reculan, de façon urgente.

Nom, prénom : Bortis-Bagnoud Inès

Signature :